



Talent to Be

Formulaire d'inscription 2018/2019 Candidatures Bachelor (Première / Terminale / Bac+1)

Nom et Prénom élève :

Tél. portable élève : Email élève :

Tél. portable parent : Email parent :

Adresse postale :

Classe actuelle : Première Terminale Section : S ES L Autre

Date de naissance : Etablissement :

Comment avez-vous connu Talent to Be ?

- Internet Conférence Bouche à oreille
 Salon étudiant Conseiller d'orientation Autre :

1- Choix d'un accompagnement pour les candidatures en Bachelor

Candidatures	Prix fixe	Prix variable
<input type="checkbox"/> Royaume-Uni (UCAS), Canada, Irlande	<input type="checkbox"/> 2 200 euros (Paris) <input type="checkbox"/> 2 500 euros (Skype)	<ul style="list-style-type: none">• 0 offre conditionnelle : remboursement intégral• 1 offre conditionnelle : 0 euro• 2 offres conditionnelles : 0 euros• 3 offres conditionnelles : 400 euros• 4 offres conditionnelles : 500 euros• 5 offres conditionnelles : 600 euros
<i>Candidatures supplémentaires</i>		
<input type="checkbox"/> + Bocconi	+ 500 euros	100 euros
<input type="checkbox"/> + IE Madrid	+ 600 euros	100 euros
<input type="checkbox"/> + ESADE	+ 200 euros	100 euros

<input type="checkbox"/> Bocconi seul	1800 euros	100 euros
<input type="checkbox"/> IE Madrid seul	2200 euros	100 euros
<input type="checkbox"/> ESADE seul	1500 euros	100 euros

2- Choix des préparations aux tests

Stage intensif	Dates du stage	Tarifs - Inscrits à l'accompagnement Bachelor	Tarifs - Non-inscrits à l'accompagnement Bachelor
<input type="checkbox"/> Préparation IELTS	<input type="checkbox"/> Stage Toussaint - 1 ^{ère} semaine : du 22/10 au 26/10/2018 <input type="checkbox"/> Stage Toussaint - 2 ^{ème} semaine : du 29/10 au 02/11/2018 <input type="checkbox"/> Stage Février - 1 ^{ère} semaine : du 25/02 au 01/03/2019 <input type="checkbox"/> Stage Février - 2 ^{ème} semaine : du 04/03 au 08/03/2019 <input type="checkbox"/> Stage Juillet : du 08/07 au 12/07/2019	600 euros	700 euros
<input type="checkbox"/> Préparation au test Bocconi	<input type="checkbox"/> Stage 1 : 09/12/2018 <input type="checkbox"/> Stage 2 : 13/01/2019	300 euros	400 euros

3- Règlement

L'inscription ne sera validée qu'à réception du montant total des frais fixes.

- Par chèque(s) à l'ordre de « Talent to Be » - à envoyer ou à déposer au 44-46 rue de la Bienfaisance (Paris 8^{ème})

Règlement en un, deux trois chèques, joint(s) au formulaire d'inscription. Si vous réglez avec plusieurs chèques, veuillez préciser le mois souhaité d'encaissement au dos de chacun, le dernier encaissement ne pouvant avoir lieu plus de 3 mois après l'inscription.

- Par virement bancaire : nous consulter pour obtenir notre RIB

Suite aux offres conditionnelles formulées sur UCAS : règlement du montant variable (non applicable pour les préparations aux tests uniquement) :

- Mode de calcul des *success fees* (montant variable) :

- 0 offre conditionnelle aux résultats du baccalauréat :	remboursement intégral *
- 1 offre conditionnelle aux résultats du baccalauréat	0 €
- 2 offres conditionnelles aux résultats du baccalauréat	0 €
- 3 offres conditionnelles aux résultats du baccalauréat	400 €
- 4 offres conditionnelles aux résultats du baccalauréat	500 €
- 5 offres conditionnelles aux résultats du baccalauréat	600 €
- Règlement des *success fees* : les *success fees* doivent être réglés intégralement à Talent to Be avant le 15 avril 2019, sous peine de majoration de 20% de la somme due par semaine de retard. Le règlement peut s'effectuer par chèque (à l'ordre de Talent to Be) ou par virement bancaire.

* Les conditions de remboursement intégral sont précisées dans les Conditions Générales de Vente ci-après

Je m'engage à régler la somme totale de euros correspondant à la préparation ou à la formule choisie. Si j'ai choisi un accompagnement pour les candidatures au Royaume-Uni (à la carte ou au sein d'une formule), je m'engage également à régler un montant supplémentaire variable (*success fees*), fonction du nombre d'universités ayant fait une offre conditionnelle.

Je reconnais avoir lu, compris et accepté les conditions générales de vente ci-après.

Date :

Signature :

Conditions Générales de Vente

Article 1. Dispositions générales

1.1 Les présentes Conditions Générales de Vente de prestations de services, ci-après dénommées CGV, constituent l'accord régissant pendant sa durée, les relations entre Vigny International Studies (nom commercial : « Talent to Be ») et ses clients dans le cadre de la vente de prestations de services.

1.2. Par client, les présentes CGV entendent l'élève ainsi que son responsable juridique et/ou parent.

1.3 Toute inscription définitive ainsi que tout contrat conclu avec Vigny International Studies impliquent l'adhésion pleine et entière et sans réserve du client aux CGV ci-après exposées. Le fait que Vigny International Studies ne mette pas en œuvre l'une ou l'autre clause établie en sa faveur dans les présentes conditions, ne peut être interprété comme une renonciation de sa part à s'en prévaloir.

Article 2. Nature de la prestation

Vigny International Studies est un organisme privé qui a vocation à accompagner des lycéens et des étudiants qui souhaitent intégrer des universités étrangères en Bachelor ou en Master, ou des Ecoles françaises par la voie d'admission internationale.

Article 3. Inscription

3.1 Le « formulaire d'inscription » contenant les CGV au verso vaut contrat entre Vigny International Studies et le client.

3.2 Pour confirmer son inscription de manière ferme et définitive, le client doit retourner Vigny International Studies le formulaire d'inscription soit par courrier postal, dûment signé et daté, soit en main propre, soit par e-mail.

3.3 L'inscription ne sera validée qu'à réception du formulaire d'inscription, complété et signé, accompagné du règlement de l'intégralité du montant de l'accompagnement et/ou des cours choisis(s).

3.4 A défaut de réception du formulaire d'inscription et du règlement complet des frais d'inscription avant le début de la première séance payante, Vigny International Studies se réserve le droit d'annuler la séance.

3.5 Paiement échelonné : un paiement en 3 fois maximum est possible, dans la limite de 3 mois suivant la date de l'inscription. Dans ce cas, l'intégralité du paiement doit être envoyé ou remis le jour de l'inscription définitive.

Article 4. Annulation de l'inscription

4.1 Toute annulation 15 jours après la date d'inscription l'élève ne fera pas l'objet d'un remboursement.

4.2 Toute annulation se fait soit par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, soit par un rendez-vous avec un responsable pédagogique dans les bureaux de Vigny International Studies. C'est la date de la prise du rendez-vous ou la date du tampon de la Poste qui est prise en considération. Aucune annulation ne peut se faire par téléphone ni par e-mail.

4.3 La non présentation à la première séance payante de la préparation dans laquelle l'élève est inscrit ne constitue pas une annulation réglementaire.

4.4 Aucune annulation d'inscription n'est possible après avoir assisté à la première séance d'un accompagnement ou d'une formation.

4.5 Toute annulation effectuée selon les règles ici présentées dégage Vigny International Studies de toute responsabilité.

Article 5. Remboursement en cas d'échec (accompagnement pour les candidatures en Bachelor au Royaume-Uni)

5.1 Vigny International Studies s'engage à rembourser intégralement le client si celui-ci ne reçoit aucune offre conditionnelle de la part de l'une des cinq universités auxquelles il a candidaté sur UCAS.

5.2 La clause de remboursement de l'article 5.1 n'est valable que si le client a effectivement candidaté aux cinq universités validées par l'équipe de Talent to Be et qu'il a validé sa candidature UCAS avant le 30 novembre 2017.

5.3 Le fait de ne pas intégrer l'université ou les universités qui ont formulé une offre conditionnelle au client, soit par choix délibéré, soit en raison du défaut de présentation des conditions nécessaires pour intégrer l'université, n'est pas une cause valable de remboursement.

Article 6. Retard de paiements

6.1 En cas de retard ou de défaut de paiement, Vigny International Studies se réserve le droit d'interrompre la prestation du client.

6.2 Le client ne pourra être remboursé que s'il remplit les conditions d'annulation stipulées à l'Article 4 des présentes CGV.

Article 7. Annulation d'une épreuve ou d'un concours.

Dans l'hypothèse où les conditions de candidature dans les universités cibles venaient à être modifiées postérieurement à la date d'inscription de l'élève, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 8. Eligibilité - Inscription au(x) concours

8.1. Chaque client doit vérifier qu'il est bien éligible aux universités/écoles qu'il souhaite préparer avec Vigny International Studies en se rapprochant du service des admissions de chaque université/école à laquelle il souhaite être candidat. Vigny International Studies ne pourra pas être tenu responsable pour le cas où un élève inscrit à l'une de ses préparations ne pourrait pas présenter les universités/écoles qu'il prépare avec Vigny International Studies pour cause d'inéligibilité.

8.2. Chaque candidat doit valider le diplôme requis pour intégrer l'université/école dans laquelle il candidate, et le cas échéant, remplir toutes les conditions posées par l'université/école. Vigny International Studies ne pourra être tenu responsable pour le cas où un élève inscrit à l'une de ses préparations et admis dans une université/école ne pourrait intégrer la (les) école(s) pour cause de non validation du diplôme requis ou de défaut de présentation des conditions nécessaires pour intégrer l'université/école.

8.3. Chaque élève doit lui-même s'inscrire sur UCAS ou sur le site des universités/écoles/banques d'écoles qu'il souhaite présenter, et gérer les aspects purement administratifs de sa candidature, Vigny International Studies n'étant pas en charge de l'inscription administrative de ses clients. Vigny International Studies ne pourra être tenu responsable pour le cas où un élève ayant suivi l'une de ses préparations ne s'inscrirait pas aux universités/écoles/banques d'écoles auxquelles il souhaite être candidat avant la date limite.

Article 9. Protection des données à caractère personnel

Les informations à caractère personnel qui sont collectées sont utilisées uniquement par le groupe Vigny International Studies et ses partenaires. Conformément à l'article 32 de la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des informations vous concernant à exercer à tout moment auprès de Vigny International Studies.

Article 10. Propriété intellectuelle

10.1 Vigny International Studies reste détenteur, sauf clause contraire, des droits patrimoniaux nés de tout support matériel ou immatériel et documents de cours remis à l'occasion des séances ou accessible sur sa plateforme internet.

10.2 Toute reproduction, modification ou diffusion à des tiers de tout ou partie de l'ensemble de la documentation décrite à l'article 11.1 est interdite et donnera lieu à l'exclusion immédiate et définitive de l'élève, sans remboursement, et à des poursuites judiciaires.

Article 11. Litiges

Les présentes CGV et le contrat signé entre les parties sont régis par le droit français. A défaut de résolution amiable, tout différent persistant entre les parties à propos de l'exécution ou de l'interprétation des CGV et du contrat sera de la compétence des tribunaux de Paris.